

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
Mairie de OUCHES (42155)
Téléphone 04-77-66-86-45
mairie.ouches@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le 14 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par son Maire, Monsieur Yves CHAMBOST, s'est réuni sous sa présidence, salle du conseil.

Date de convocation : 7 octobre 2025 - Date d'affichage : 7 octobre 2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Monsieur Yves CHAMBOST, Maire, Mesdames et Messieurs Christiane SEGUIN, Pascal MARTIN, Myriam JEUNE, Stéphane DORÉ, Adjoints, Monsieur Robert MAILLET, Mesdames Mireille FOURNEL, Colette GOUBY, Monsieur Pascal VALORGE, Messieurs Hervé DEBUT, Christian GIRAUD,

EXCUSES :

ABSENTS : Madame Mireille FERNANDES, Monsieur Thierry LAFOND, Madame Chantal LÉPINE, Monsieur Richard BERAUD

PUBLIC : 5 personnes

Monsieur Stéphane DORE est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 16 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

DCM2025/29 : RENOUVELLEMENT D'UNE CARRIERE DE ROCHES DURES SUR LE SITE DE COMMELLE-VERNAY : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de renouvellement de l'autorisation environnementale et la poursuite de l'exploitation de la carrière pour les activités de la SARL Ets CHIAVERINA (exploitation d'une carrière de roches dures à COMMELLE-VERNAY, au lieu-dit « Le Vernay ») est soumis à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Une enquête publique a été prescrite par Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, par arrêté n°46/2025 en date du 28 aout 2025.

Conformément à la rubrique n°2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement détermine un rayon d'affichage de 3 kilomètres minimum pour l'enquête publique ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet présenté.

DCM2025/30 : RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE ET CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC AM CONCEPTION SARL

M. Le Maire rappelle les missions confiées aux cabinets Croquis et AM Conception dans le cadre de la construction de la salle des fêtes.

Dans le cadre du travail réalisé par le cabinet de Mme Sylvie MAYOR, architecte, AM Conception, une convention valant lettre de commande doit être signée.

Cette lettre de commande rappelle les honoraires pour la mission de conception du Cabinet AM Conception :
15 152,73 € HT soit 18 183,28 € TTC

Entendu cet exposé, et après avoir pris connaissance de la lettre de commande, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette convention et lettre de commande du cabinet AM Conception pour un montant de 15 152,73 € HT soit 18 183,28 € TTC.

DCM2025/31 : ROANNAIS AGGLOMERATION : rapports d'activités annuel

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport annuel obligatoire suivant :
- rapport d'activités 2024 de Roannais Agglomération.

Ce rapport a par ailleurs été présenté devant le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération.

Le Conseil Municipal prend note de la présentation de ce rapport annuel.

DCM2025/32 : REVISION DES TARIFS POUR 2026 : salle des fêtes et cimetière

Monsieur le Maire rappelle le **tarif de la redevance pour réservation de la salle des fêtes** appliqué depuis le 1er janvier 2025 :

- Réservation par les associations de la commune :
 - * gratuité quelle que soit la fréquence ;
 - * 126,84 € avec l'option nettoyage par une entreprise.
- Réservation par les particuliers :
 - * 250 € pour un jour, ou 376,84 € avec l'option nettoyage
 - * 350 € pour deux jours consécutifs, ou 476,84 € avec l'option nettoyage
 - * 150 € en semaine, pour un vin d'honneur, de 18 à 23 heures, hors week-end et jours fériés, ou 276,84 € avec l'option nettoyage.

Un chèque de caution de 200 euros est demandé le jour de la réservation, pour assurer l'entretien de la salle, et prévenir les éventuelles dégradations.

Le tarif des concessions au cimetière est le suivant depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Concessions trentenaires simple (2,5 m²) : 430 €
Concessions trentenaires double (5 m²) : 860 €
Colombarium : 790 € la cave-urne pour une période de 30 ans.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **pour la salle des fêtes, fixe** les tarifs 2026, de la manière suivante :

- Réservation par les associations de la commune :
 - * gratuité quelle que soit la fréquence ;
 - * 225 € avec l'option nettoyage par une entreprise.

- Réservation par les particuliers :
 - * 250 € pour un jour, ou 475 € avec l'option nettoyage
 - * 350 € pour deux jours consécutifs, ou 575 € avec l'option nettoyage

* 150 € en semaine, pour un vin d'honneur, de 18 à 23 heures, hors week-end et jours fériés, ou 375 € avec l'option nettoyage.

Un chèque de caution de 200 euros est demandé le jour de la réservation, pour assurer l'entretien de la salle, et prévenir les éventuelles dégradations.

Les recettes correspondantes sont imputées au compte 752 du budget communal.

- pour le tarif des concessions de maintenir ce tarif pour 2026 :

Concessions trentenaires simple (2,5 m²) : 430 €

Concessions trentenaires double (5 m²) : 860 €

Colombarium : 790 € la cave-urne pour une période de 30 ans.

Les recettes correspondantes sont imputées au compte 70311 du budget communal.

DCM2025/33 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour régulariser des crédits consommés ;

Considérant l'avis de la Conseillère aux Décideurs Locaux ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ajuste le budget communal 2025 par les écritures suivantes :

* recettes d'investissement : compte 231 chapitre 041 : - 21 352,80 €
compte 203 chapitre 041 : + 21 352,80 €

INFORMATIONS DIVERSES :

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mardi 2 décembre à 19h00**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Yves CHAMBOST

A blue circular stamp of the Mairie de Ouches (Loire) is overlaid by a black ink signature of the name Yves Chambost.

Le secrétaire de Séance,
Stéphane DORE

A blue circular stamp of the Mairie de Ouches (Loire) is overlaid by a black ink signature of the name Stéphane Dore.